

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 01 février 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Vincent DE NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE

Excusés : Marie-Claire MOURLEAU, Julien COYART, Sylvie POMIER

1. Intervention d'un représentant de la chambre d'agriculture pour l'organisation d'un marché gourmand

La chambre d'agriculture propose un « marché des producteurs de pays » avec la présence de producteurs « labellisés » parmi un ensemble de 220 agriculteurs gérés par l'Association Agriculture et Tourisme 47(AAT47).

Elle demande une participation financière de 185 euros pour l'organisation de ce marché, avec une aide publicitaire et organisationnelle. L'animation est au choix et à la charge de l'organisateur.

L'apport logistique est assuré par la mairie (tables, chaises, nappes, électricité, eau, poubelles, signalisation).

Pour permettre l'accueil des agriculteurs de la commune il est nécessaire qu'ils adhèrent à l'association (grille tarifaire pour un montant de 40 euros (apiculteur) à 120 euros (chaud) avec possibilité de faire 3 marchés).

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association et de faire un marché des producteurs de pays le 02 juillet 2021.

2. SIVU Chenil, adhésion nouvelles communes

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la commune est adhérente au SIVU Chenil fourrière. Par délibération du 05 décembre 2020, déposée en préfecture le 11 décembre 2020, le comité syndicat du SIVU Chenil fourrière a accepté et voté à leurs adhésions. Il s'agit des communes de Puysserampion et de Saint Front sur Lémance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3. Enquête publique, gestion du bassin de la Séoune

Madame Le Maire explique qu'une enquête publique est en cours. Cette étude et Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettra d'avoir une feuille de route pour 5 ans renouvelable une fois et de bénéficier d'un accompagnement de partenaires financiers avec un montant maximum de subventions de 80%. La Déclaration d'Intérêt Général permettra également au syndicat d'obtenir une servitude de passage pour réaliser les travaux et ainsi d'injecter de l'argent public sur des fonds privés (cours d'eau du domaine privé).

Le Comité Syndical définira chaque année un programme en cohérence avec les moyens financiers de la collectivité et les attentes des partenaires financiers.

Le Conseil Municipal accepte à 10 pour et 2 contre

4. Point sur les subventions 2021

Après avoir fait un tour de table, le Conseil valide les montants suivants :

St – Ferréol : dépend du nombre d'enfants

ADMR : réparti avec toutes les communes, charge fixe

Anciens Combattants d'Algérie : 0€

Société de Chasse : 150 €

Club 3°âge : 150€

APE : 150€

Bibliothèque : 285€

Coopérative scolaire : 285€

Comité des Fêtes : à ce jour, la Mairie n'a pas eu de bilan annuel, ni de compte-rendu de l'Assemblée Générale. 800€ si l'association redémarre.

MAM asso : il est préféré un cadeau d'une valeur de 150 euros (bac à sable par ex) qu'une subvention

Prévention routière : 50€

ACMG Asso Climatique Météorologique Garenne : 0€

Asso Française de Sclérose en plaque : 0€

Asso Pupilles de l'enseignement : 0€

Marché des Producteurs ATT 47 : 185 euros

QUESTIONS DIVERSES :

- **Information** : deux administrés ont demandé à la commune de faire une aliénation pour le chemin du Bousquet et un déclassement et une aliénation pour le lotissement les Bocages. Une proposition sera étudiée lors du prochain Conseil Municipal.
- **Noel des aînés** : la commune a reçu des remerciements pour les paniers gourmands fait aux aînés
- **Ragondin** : la commune est envahie par les ragondins.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.